

CHARTE

Outil de guidage d'instance



2019-2021

Préambule

L'objectif principal du projet éducatif de la commune est le suivant :

« Donner une place aux enfants et jeunes dans la ville. Leur donner les moyens de s'exprimer, de s'impliquer dans la vie locale et les rendre acteurs et citoyens. »

Le CMEJ, Conseil Municipal Enfants & Jeunes s'inscrit comme un élément permettant la mise en œuvre de cet objectif. Il complète le projet d'action global en direction de la jeunesse en lien avec l'ensemble des acteurs enfance/jeunesse du territoire de la commune.

Mme Fernandez, Adjointe au Maire en charge de la jeunesse

M. Essoussi, Responsable service Jeunesse

Mme Dubus Marion, Animatrice CMEJ

Sommaire

I.	Les objectifs du CMEJ	Page 3
II.	La mise en place du CMEJ	Pages 4 à 7
III.	Le calendrier des élections du CMEJ	Page 8
IV.	Le fonctionnement du CMEJ	Page 9 à 11
V.	La communication du CMEJ	Pages 11 à 12
VI.	Le budget du CMEJ	Page 13
VII.	L'évaluation du CMEJ	Page 14
VIII.	Annexes	Pages 15

I. Les objectifs du CMEJ

Le Conseil Municipal Enfants & Jeunes doit permettre de donner une place aux jeunes en général et aux jeunes conseillers en particulier en tant qu'acteurs de la ville.

Cela se traduit notamment par la possibilité de s'exprimer et d'agir dans leur environnement en :

- Permettant aux jeunes conseillers de s'initier à la citoyenneté et de la vivre
 - Découverte et connaissance du fonctionnement de la mairie, du rôle et fonctions d'un élu.
 - Apprentissage de la démocratie à travers les discussions, les réflexions et les choix
 - Mise en place d'un système d'élection adapté aux jeunes
 - Formation des jeunes conseillers

- Etant force de propositions auprès du Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jamezyieu
 - Prendre la parole, être écouté et pris en compte par leurs pairs et les adultes
 - Faire en sorte que les actions du CMEJ aient un impact sur la vie de la commune.

- Elaborant et menant à bien des projets et en respectant les procédures propres au CMEJ
 - Mise en place d'un fonctionnement de commissions
 - Mise en place de séances plénières

- S'initiant à la gestion des ressources disponibles aussi bien humaines, matérielles que financières
 - Favoriser le partenariat avec les partenaires locaux
 - Prise en compte de ces facteurs pour l'étude et la faisabilité des projets et des actions
 - Obtenir le point de vue des jeunes sur les dossiers de la collectivité s'agissant des déplacements, de l'offre globale, de la culture...

II. La mise en place du CMEJ

Phase pré-électorale

Une réunion de préparation de la période électorale est proposée au cours de la période 5 du calendrier scolaire précédant la rentrée de l'année des élections.

Cette réunion a pour objectif de réunir enseignants et directeurs concernés pour décider du calendrier électoral à mettre en place sur la période 1.

La présente charte est remise à l'ensemble de ces acteurs au cours dès la rentrée de septembre l'année des élections.

Des présentations du dispositif ont lieu auprès des jeunes concernés dans chacun des établissements de la ville entre septembre et mi-octobre.

Ces présentations orales s'appuient sur un support de projection numérique. Elles durent environ 30 minutes selon le plan suivant : Qu'est-ce que le CMEJ ? Comment fonctionne le CMEJ ? Quels sont les rôles des jeunes élus du CMEJ ? Comment faire partie du CMEJ ? ...

Elles sont suivies d'un temps d'échanges de 10 à 15 minutes environ voire plus si nécessaire.

A l'issue de chaque présentation (à organiser en fonction des particularités de chaque établissement), les enfants reçoivent un livret récapitulatif des informations délivrées contenant un bulletin d'inscription pour se porter candidat.

Phase électorale

Pour être candidat :

Les candidats potentiels sont les élèves scolarisés dans les établissements publics de la ville en classes de CM1, CM2 des écoles élémentaires Laurencin et Matisse et en classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} au collège Cousteau. Ils doivent également résider dans la ville de Tignieu-Jamezyieu.

Sous réserve de remplir les précédentes conditions, un élève peut se porter candidat même s'il a déjà été élu pour un précédent mandat.

Les candidatures se font via un bulletin d'inscription qui implique une autorisation parentale. Il est à compléter et à retourner signé auprès de l'établissement du candidat avant la date mentionnée sur le document.

Les candidatures sont reçues par les enseignants de chaque classe puis centralisées dans les établissements scolaires auprès des directeurs afin de permettre une récupération par la mairie.

Enfin chaque candidature est vérifiée par l'animateur en charge du CMEJ avant validation. Les listes officielles des candidats sont ensuite transmises aux établissements concernés et des kits de campagne sont remis aux candidats.

Pour être électeur :

Les électeurs potentiels sont les élèves scolarisés dans les établissements publics de la ville en classes de CM1, CM2 des écoles élémentaires Laurencin et Matisse et en classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} au collège Cousteau. Ils ne doivent pas nécessairement résider dans la ville de Tignieu-Jameyzieu.

Tous les élèves concernés recevront une carte d'électeur la semaine qui précède les élections via leurs enseignants. Cette carte est nominative et doit être signée. Elle doit être présentée obligatoirement le jour des élections.

En cas de double niveau CE2/CM1, les CE2 sont autorisés à voter.

En cas d'absence prévue le jour des élections, l'élève peut voter par correspondance. Pas de vote possible si l'absence n'est pas anticipée.

L'opposition parentale à ce que l'enfant participe aux élections doit être notifiée par courrier remis en mairie par le biais des enseignants avant le jour des élections.

La campagne électorale :

Les candidats dont la candidature remplit les conditions énumérées ci-dessus reçoivent un kit de campagne contenant :

- Une affiche A3 à compléter pour mentionner l'identité du candidat, le niveau de la classe, les projets et la date des élections
- Une fiche pédagogique d'aide au remplissage de cette affiche
- Un nécessaire de 30 supports complémentaires pour les aider à faire campagne auprès de leurs camarades de classe.

Les enseignants sont également impliqués afin d'organiser des temps d'échanges, de discussions pendant les cours dans une logique d'éducation civique.

Les animateurs périscolaires sont également invités à animer des temps d'échanges sur le temps méridien ou garderie au cours de cette période.

Les élections :

Les élections ont lieu en début de période 2 du calendrier scolaire tous les deux ans au sein des établissements scolaires concernés.

Il est prévu d'accepter l'élection de deux conseillers par classe, même pour une classe à double niveau type CM1/CM2 au sein des écoles élémentaires et trois conseillers par niveau au sein du collège.

En cas d'égalité des voix dans une même classe au-delà du premier élu, le plus âgé des élus 2nd ex-aequo est prioritaire.

La proclamation officielle des résultats est faite à la suite des élections.

Les candidats qui ne sont pas élus peuvent, s'ils le désirent, participer au dispositif de suppléance. On comptabilisera 1 suppléant maximum par classe au niveau élémentaire et 1 suppléant maximum par niveau au collège.

L'organisation administrative des élections :

L'école est le support logistique pour la préparation et le déroulement des élections.

- Rassemblement des coordonnées des jeunes de CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, par prénom, nom école, classe à partir des listes des écoles.
- Chaque jeune est inscrit sur un registre et reçoit une carte d'électeur distribuée par l'enseignant. Le registre complet sert de base pour créer les listes d'émargements. Ces listes sont établies par bureau de vote et par niveau scolaire.

Bureau de vote N°1 École élémentaire « village MATISSE » (CM1, CM2)

Bureau de vote N°2 Ecole élémentaire « plaine LAURENCIN » (CM1, CM2)

Bureau de vote N°3 Collège Philippe COUSTEAU (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

La composition des bureaux de vote :

Des jeunes, des élus, des animateurs CMEJ ou périscolaires, des parents, des enseignants peuvent tenir les bureaux de vote lors des élections. Les membres de la mairie établissent la composition des bureaux de vote avant les opérations de vote.

Pour le déroulement du vote, chaque bureau de vote doit avoir :

- Des bulletins de vote type
- Une pile de bulletins par candidat avec : nom, prénom, niveau scolaire.
- Des enveloppes électorales
- Une liste d'émargement
- Une urne
- Des affiches de campagne
- Des affiches de rappel du vote pour indiquer les dates clés liées aux élections
- Un procès verbal rédigé en fin de chaque vote par le ou la secrétaire du bureau de vote.

Le dépouillement :

En école primaire, il est effectué par les jeunes ainsi que par les adultes. L'annonce des résultats se fait après le dépouillement dans chaque bureau de vote par l' élu adulte.

Pour les collégiens, le dépouillement se fait si possible en leur présence ou à défaut à l'issue de la journée de vote.

III. Le calendrier des élections

Période 5

Année scolaire 2018-2019

Rencontre des différents partenaires de l'éducation nationale

Septembre-Octobre 2019

Présentation du dispositif aux partenaires de l'éducation Nationale et aux jeunes concernés

Recueil et validation des candidatures

Réunion d'information aux parents des candidats

Remise des kits de campagne aux candidats

Campagne électorale à mener au sein des établissements scolaires

Novembre 2019

Elections

Proclamation des résultats

Séance plénière d'installation

Première ½ journée d'intégration : visite de la ville

Décembre 2019

Deuxième ½ journée d'intégration : présentation de la mairie

1^{ère} séance de travail

Janvier / Février 2019

Activité cohésion CMEJ

IV. Le fonctionnement du CMEJ

Phase d'installation

Séance plénière d'installation :

Se fera au cours d'un conseil municipal en présence des élus et de M. le Maire sous forme de cérémonie avec remise des écharpes et des outils de travail des jeunes élus. A cette occasion, une présentation aux parents des jeunes élus sera également faite.

La formation des jeunes conseillers :

La formation des jeunes élus constitue leur début de mandat et suit le temps d'installation. Elle est proposée en deux ½ journées d'intégration afin de leur permettre de se familiariser avec la ville et son fonctionnement.

Une première ½ journée sera consacrée à la visite de la ville.

Une seconde ½ journée sera consacrée à la présentation des services de la mairie.

Une activité cohésion sera proposée à cette issue. Elle est également pensée pour créer une dynamique de groupe afin de faciliter par la suite, le travail en commission.

Au cours du mandat

Déroulement du mandat :

Un mandat est programmé pour une durée de 2 ans. Tout jeune conseiller bénéficie d'une assurance responsabilité civile de la ville au cours de ses participations aux réunions ou activités diverses du conseil.

Le mandat débute à l'issue de la séance plénière d'installation prévue à partir de mi-novembre et se termine à la fin de l'année scolaire suivante soit début juillet 2021.

Un jeune conseiller peut ensuite se représenter et être élu pour un autre mandat s'il remplit à nouveau les conditions de candidature.

Les RDV :

Le CMEJ fixe des RDV réguliers et des RDV occasionnels.

Concernant les RDV réguliers

Il s'agit de séances collectives de travail pour proposer, élaborer et concrétiser les projets choisis. Ces RDV se déroulent hors vacances scolaires, les mercredis après-midi pendant 2 heures tous les quinze

jours en salle du Conseil Municipal. Le calendrier est fixé par l'animateur CMEJ et communiqué au début de chaque nouvelle période (généralement au début des vacances scolaires qui précèdent).

L'animateur se charge d'obtenir les confirmations de présence de chaque élu pour chacun de ses RDV. Il rappelle la convocation au RDV suivant sur chaque compte-rendu la semaine qui précède ce RDV.

Ces RDV suivent le modèle suivant : lecture et validation du compte-rendu de la séance précédente, temps d'échanges, travail en commission et si nécessaire vote(s) collectif(s).

L'animateur se charge également de réserver la salle du conseil auprès du service qui gère les réservations de salles et de matériels.

Concernant les RDV ponctuels

Sorties, rencontres, invitations à des temps forts de la vie citoyenne de la ville, association de travail au conseil municipal, participation aux manifestations et évènements proposés par le CMEJ.

Les commissions :

Au cours des séances de travail, les jeunes élus se répartissent en commissions dont les thèmes sont définis en fonction des projets et actions à mener. Le travail collectif de l'ensemble des jeunes conseillers sur une commission en particulier peut se faire si ce besoin est identifié.

Chaque jeune élu choisit la commission dans laquelle il souhaite s'investir en particulier et peut en changer s'il le désire au cours du mandat.

Ils sont accompagnés par les animateurs CMEJ de façon régulière et par le coordinateur, les élus du conseil municipal adulte de façon ponctuelle en fonction des besoins et des possibilités.

A l'issue de chaque réunion, un compte-rendu écrit est établi par l'animateur.

Les séances plénières :

Il est convenu que deux séances plénières soient proposées au cours du mandat. Chacune en fin d'année scolaire.

Elles se déroulent en mairie et sont par définition ouvertes au public. Une convocation et un ordre du jour sont envoyés au moins 5 jours avant la date prévue. Les destinataires sont : Monsieur le Maire, les élus du CMEJ, les élus adultes, les directeurs d'école, les enseignants concernés par des élèves élus.

Les enfants présentent leurs projets en cours d'avancement ou font le point sur ceux réalisés. Ils peuvent soumettre leurs projets aux élus adultes qui votent pour ou contre leur réalisation si ce vote est possible. A défaut une présentation spécifique du projet soumis au vote aura lieu en début de conseil municipal des adultes.

A l'issue de chaque séance plénière, un compte-rendu est établi par l'animateur.

Les moyens humains et rôles de ses acteurs autour du CMEJ :

Pour accompagner au mieux les jeunes élus et veiller au bon fonctionnement du CMEJ, les moyens humains mis en œuvre sont :

- **Le maire ou adjoint** : porte le projet, représente la municipalité, est présent pendant les séances plénières pour échanger avec les jeunes élus, donner son avis, encourager et valoriser les jeunes, inaugurer les réalisations du conseil ou participer aux événements mis en place par le CMEJ, présider les séances plénières.
- **L' élu référent d'une commission** : débat et partage avec les jeunes conseillers, les écoute, les soutient, les éclaire et leur transmet des informations. Il est pour les enfants un interlocuteur essentiel pour faire le lien avec les commissions du conseil municipal adulte.
- **La direction du service** : ses prérogatives sont d'ordre administratif. Il apporte les moyens généraux, il est le lien avec les autres services, il suit la vie du CMEJ, il supporte tout le suivi du CMEJ.
- **L'animateur référent du CMEJ** : est le responsable opérationnel de la mise en œuvre du CMEJ, le référent pour tous les enfants et l'ensemble des acteurs. Il s'assure de la bonne marche du dispositif, organise le CMEJ avec l'aide du personnel administratif, d'animation et technique. Il prépare et anime les réunions de suivi du conseil et les commissions. Sous la responsabilité du directeur enfance/jeunesse et de l' élu adjoint au scolaire et à la jeunesse, il échange régulièrement avec eux sur le suivi des projets, les besoins, les difficultés. Il favorise les liens avec les partenaires locaux, les relations avec les familles et les partenaires de l'éducation nationale. Il est garant de l'ambiance du groupe de jeunes élus, les soutient et veille au respect et à la réalisation des projets. Il est accompagné en séance d'un autre animateur.
- **Les partenaires de l'éducation nationale** : sont des relais pour l'organisation des élections, la diffusion des informations concernant les projets du CMEJ, sont parfois associés directement à certains projets.
- **Les parents des jeunes élus** : sont associés comme relais des informations à communiquer aux enfants (planning des RDV, confirmation de présences...) et ont également un rôle d'accompagnant (s'assurent de permettre à leur enfant de pouvoir se rendre aux différents RDV du CMEJ, s'intéressent au suivi des différents projets).

V. La communication du CMEJ

Avec les familles

En période pré-électorale, un temps de présentation du CMEJ est organisé auprès des élèves puis de leurs parents.

Cette présentation s'appuie sur un support simplifié reprenant les objectifs et fonctionnement du CMEJ. Dans l'idéal, un support de type plaquette ou livret est remis à chaque élève d'âge concerné afin de le remettre à leurs parents au début de la période préélectorale.

Lorsque le mandat est en place, l'animateur référent du CMEJ fait ensuite le lien avec les parents des jeunes élus en les tenant informés de tout ce qui concerne le CMEJ. Les parents peuvent aussi être sollicités selon la nature des projets et être un relais d'informations auprès des autres parents.

Avec les partenaires de l'éducation nationale / Avec les jeunes électeurs

En période pré-électorale, les chefs d'établissements et les enseignants sont impliqués jusqu'à la journée des élections du CMEJ.

Puis ils reçoivent les comptes-rendus des séances du CMEJ à diffuser auprès de leurs classes. Ils sont invités à mettre en place des temps d'échanges élus/électeurs. Un résumé oral des séances peut être lu par les élus en classe. Les sondages et temps d'échanges entre élus et jeunes électeurs sont à encourager.

Des rencontres formelles ou informelles peuvent avoir lieu avec l'animateur référent du CMEJ dans le cadre des projets à mettre en place.

Avec les partenaires locaux

D'autres partenaires que les établissements scolaires tout aussi importants (associations, sportives, accueil de loisirs (ACM), services municipaux, commerçants...) sont présents sur la commune. Afin de mener au mieux leurs projets, les jeunes conseillers peuvent être amenés à solliciter leur aide, leur soutien voire une collaboration directe.

Avec les habitants de Tignieu-Jameyzieu

La population de Tignieu-Jameyzieu est informée du travail des jeunes conseillers via les comptes-rendus affichés en mairie ou diffusés sur le site internet de la mairie. Elle est également ponctuellement informée des temps forts concernant le CMEJ via des publications sur le site internet de la mairie et les réseaux sociaux dédiés.

Avec la mairie de Tignieu-Jamezyieu

Les informations relatives aux projets et au CMEJ sont communiquées régulièrement à Monsieur le Maire, aux conseillers municipaux, à la hiérarchie du CMEJ : directeur éducation jeunesse, directeur de la MJCentre Social, directeur général des services.

Des outils pour communiquer :

Toute une série de moyens existants sur la commune seront à disposition des jeunes conseillers :

- Le journal municipal : TJ infos
- Le journal régional : Dauphiné Libéré
- Les panneaux d'informations scolaires et les panneaux d'informations municipaux
- Les panneaux d'informations lumineux de Tignieu-Jamezyieu
- Le site internet de la commune
- La page Facebook de la commune
- Le logo du CMEJ
- Une adresse mail référente : cme@tignieu-jamezyieu.fr
- La revue de presse du CMEJ tenue à jour

D'autres outils pourront être créés :

- Une plaquette à destination des jeunes et de leur famille
- Un journal vidéo
- Un journal du conseil

VI. Le budget du CMEJ

Le budget de fonctionnement du CMEJ est pris sur le budget du Service Enfance Jeunesse de la commune et est annuel. Il est composé de deux parties :

- Un budget global pour les frais de fonctionnement, de formation des animateurs/élus, d'adhésion ANACEJ
- Un budget propre à la réalisation des projets et actions dont le montant peut varier selon les besoins (sommes allouées au fur et à mesure des projets).

Si des projets sont prévus en cours d'année, et nécessitent une dépense importante et qu'ils n'ont donc pas été inscrits dans le budget primitif, ils doivent être examinés par le Conseil Municipal adulte.

Il est aussi possible de demander des subventions au conseil départemental, régional, européen, ou autres partenaires (CAF, DDCS), ainsi que les actions de sponsoring pour des projets spécifiques de grande ampleur.

VII. L'évaluation du CMEJ

L'ANACEJ met à disposition des outils d'aide à la définition des critères d'évaluation à court terme puis à long terme.

Une première évaluation peut avoir lieu à court terme, après les élections, sur trois aspects :

1-Aspect quantitatif

- Nombre de jeunes à se présenter en tant que candidat/ou nombre de jeunes concernés
- Nombre d'enfants ayant voté
- Nombre d'interventions nécessaires
- Nombre d'échanges électeurs /candidats
- Nombre de commissions et projets prévus
- Nombre d'heures à consacrer aux projets...

2-Aspect qualitatif

- Ambiance des temps de présentation du C.M.E.J
- Place des élus référents
- Place de l'animateur référent
- Questionnaire auprès des jeunes conseillers.
- Les relations avec les familles, avec les enseignants, avec les élus référents, avec les différents services
- Motivation et participation des partenaires
- Déroulement des élections
- Retour des jeunes et des familles sur les réunions d'informations et la plaquette/livret récapitulatif
- Respect du calendrier électoral
- Bilan de la phase d'intégration

3-Aspect à définir

- Synthèse des points précédents en vue de définir des axes d'amélioration
- Discuter des propositions et des perspectives concernant le CMEJ
- Définir de nouveaux critères d'évaluation
- Echanges avec les parents

Des bilans spécifiques à chaque projet sont également à réaliser en fin de projet.

Une concertation annuelle est à prévoir afin d'échanger sur les différents aspects concernant le CMEJ.

VIII. Annexes

- Diapo de présentation du CMEJ à destination des élèves de primaire
- Diapo de présentation du CMEJ à destination des élèves de collège
- Diapo de présentation du CMEJ à destination des parents
- Feuille de candidature primaire
- Feuille de candidature collège
- Kit de campagne à destination des candidats
- Kit d'élection à destination des votants
- Budget
- Revue de presse depuis la création du CMEJ